

Membres PRÉSENTS :

- Monsieur Georges BADIE, Adjoint au Maire, LE BARCARES
- Monsieur le Président Claude BARTHEZ, GIP - Association des riverains, PORT LEUCATE
- Monsieur Dominique BEAUX, Conseiller municipal, LEUCATE
- Monsieur le Conseiller Général Éric BRISSOT, Canton de Durban
- Monsieur René CORBEFIN, Représentant du SCOT de la Narbonnaise
- Monsieur le Maire Jean DESMIDT, CAVES
- Madame Murielle DUPASQUIER, D.D.T.M. de l'Aude - Mission Interservices Eau
- Monsieur Erwan BERTON, Prud'homme des Pêcheurs de Leucate
- Madame Marie-Christine GAUDEL, D.M.L. des Pyrénées-Orientales et de l'Aude
- Monsieur Alain GOT, Adjoint au Maire, SAINT-LAURENT-DE-LA-SALANQUE
- Madame Chantal GRAILLE et monsieur Laurent MORAGUES Agence de l'Eau RM
- Monsieur Gabriel LECAT, D.R.E.A.L. du Languedoc-Roussillon
- Monsieur le Maire Michel MONTAGNE, SAINT HIPPOLYTE
- Monsieur Charles NAVARRO, Administrateur, Fédération des Chasseurs des Pyrénées-Orientales
- Monsieur André PALAU, E.I.D. Méditerranée, CANET EN ROUSSILLON
- Monsieur Yves PICAREL, Conseiller syndical, PNR Narbonnaise
- Monsieur le Maire Michel PY, LEUCATE
- Monsieur Jean-Marc VALLVERDU, Chambre d'Agriculture de l'Aude

MANDATS :

- Monsieur le Président André BASCOU CLE -SAGE Agly
- Monsieur le Président Jean-Paul BILLES, SCOT Plaine du Roussillon
- Monsieur le Maire Alain BOUTON, TREILLES
- Monsieur le Vice-président Louis CARLES, Communauté d'Agglomération Perpignan Méditerranée (PMCA)
- Monsieur Bruno CHEVALIER, D.D.T.M. des Pyrénées-Orientales
- Monsieur le Vice-président Didier CODORNIU, Conseil Régional Languedoc-Roussillon
- Monsieur le Directeur Alain COSTE, Comité Départemental de Tourisme de l'Aude
- Madame Frédérique GLEIZES-DESMIDT, Adjointe au Maire, FITOU
- Monsieur Jean-Louis MERIGNAC, Conseiller municipal, LE BARCARES
- Monsieur le Premier Prud'homme Marc PLANAS, Prud'homme des Pêcheurs de St Laurent de la Salanque
- Monsieur le Vice-président Pierre ROIG, Communauté d'Agglomération Perpignan Méditerranée (PMCA)
- Madame Christine ROQUES, Association ECCLA
- Monsieur Gilbert SALES Fédération des Chasseurs de l'Aude
- Monsieur le Président Joël CASTAGNY, Fédération de coopération viticole
- Monsieur le Vice-président Richard SEVCIK, Communauté Agglomération du Grand Narbonne

Membres EXCUSÉS

- Monsieur le Conseiller Régional Christian BOUILLE, Conseil Régional Languedoc-Roussillon
- Monsieur le Maire Jean-François CARRERE, POUL PERILLOS
- Monsieur le Président Bernard FOURCADE, Chambre Régionale de Commerce et de l'Industrie LR
- Monsieur le Président Vincent GHORIS Comité Départemental de Voile de l'Aude
- Monsieur Serge GORCE CLE - SAGE des nappes Plio-quadernaire de la plaine du Roussillon
- Monsieur le Président Michel GUALLAR, Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Orientales
- Monsieur le Président Yves GILLES, Comité de Vol Libre LR
- Madame la Présidente Hermeline MALHERBES, Comité Départemental de Tourisme des Pyrénées-Orientales
- Monsieur le Président Martial VERSCHAEVE, Union Fédérale des Consommateurs

Personnes PRÉSENTES :

- Monsieur Jean-Luc GAMEZ, DREAL Languedoc-Roussillon-CQEL
- Madame Séverine HUMBERT, SAGE - Chargée de mission, Syndicat Mixte pour la protection et la gestion des nappes souterraines de la plaine du Roussillon
- Madame Valérie REGO, DREAL Languedoc-Roussillon-CQEL

Ordre du jour :

- Validation du **PAGD** et du **Règlement**
- Validation du **SAGE** de l'étang de Salses-Leucate
- Validation du Rapport de **l'Évaluation environnementale**
- **Stratégie** de gestion en faveur des **zones humides**
- Proposition des thématiques à aborder dans la **prochaine démarche contractuelle**
- **Calendrier de travail** / Questions diverses

COMPTE-RENDU DE SCEANCE :

Introduction par Monsieur le Président de la CLE, Michel PY, qui remercie les membres de leur venue, et qui confirme que le quorum est atteint. Il rappelle le contexte de la révision du SAGE.

VALIDATION DU PAGD ET DU RÈGLEMENT

Après l'exposition des principes qui ont prévalu à l'élaboration du PAGD et du Règlement, des principales corrections réalisées suite à la lecture juridique, un temps d'échange est proposé.

- Demande de la Fédération de chasse 66 (C. Navarro) : il souhaite que le travail des chasseurs pour les zones humides soit mieux mis en valeur dans le PAGD en les inscrivant comme partenaire technique dans les dispositions 3ZHE-2 et 10 et dans le contexte de la 3ZHE-7.
- Réponse du Président de la CLE : ces demandes seront intégrées sans problème.
- Remarque ECCLA (C. ROQUES) en amont de la réunion : l'association ECCLA est d'accord pour valider le PAGD, le Règlement et le SAGE, mais souhaite que tout soit fait pour une mise en œuvre rapide.
- Réponse RIVAGE : c'est un souhait partagé par tous et d'ailleurs certaines actions déjà entamées seront exposées dans la suite de cette réunion.

Monsieur le Président de la CLE soumet ces 2 parties du document SAGE au vote.

Validation du PAGD à l'unanimité des membres présents et représentés.

Validation Règlement à l'unanimité des membres présents et représentés.

VALIDATION DU SAGE RÉVISÉ PAR LA CLE

Après l'adoption par la CLE des derniers éléments composants le SAGE, il est procédé au vote de l'intégralité du document SAGE :

- 1 - **État des lieux**
- 2 - **PAGD**
- 3 - **Règlement**
- Atlas cartographique et Annexes.

Validation finale du SAGE révisé à l'unanimité des membres présents et représentés.

- Remarque de la DREAL (G. LECAT) : cette phase de validation territoriale qui aboutit est importante et va permettre au SAGE d'entrer dans une phase de consultation plus large avec les demandes d'avis auprès des personnes publiques associées, des collectivités territoriales et l'approbation en Comité d'agrément RM. Suite à ces démarches, une enquête publique suivra. Les remarques à intégrer devront être validées par la CLE avant de pouvoir soumettre le SAGE à l'approbation préfectorale.
- Remarque du GIP - Association des riverains (C. BARTHEZ) : demande que des efforts soient réalisés pour que l'enquête publique soit bien connue de tous.

VALIDATION DU RAPPORT DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE

Cette évaluation est issue d'une Directive européenne demandant de faire une Évaluation environnementale sur tous les "Plans et Programmes" pour une intégration en amont de l'ensemble des enjeux environnementaux impactés même hors des périmètres de ces Plans. Elle est donc obligatoire pour le SAGE et globalement l'analyse

des incidences du SAGE sur l'environnement est positive.

Les dimensions environnementales considérées ont été :

- Gestion quantitative de la ressource en eau
 - Qualité des eaux souterraines et superficielles
 - Milieux naturels et biodiversité
 - Risques naturels
 - Paysage et patrimoine cultures
 - Santé humaine
 - Ressources énergétiques et changement climatique
- Remarque Agence de l'Eau (C. GRAILLE) : l'impact du SAGE sur les changements climatiques a été considéré comme nul, alors qu'en veillant à la préservation des milieux et des ressources, le SAGE contribue à un développement durable. Même s'il reste modeste, on pourrait donc inscrire un impact positif.
 - Réponse RIVAGE : un échange sur ce sujet sera fait avec le cabinet d'étude pour affiner cette question et des modifications seront apportées si elles apparaissent pertinentes.

Monsieur le Président de la CLE soumet le rapport d'évaluation environnementale au vote.

Validation du rapport d'évaluation environnementale à l'unanimité des membres présents et représentés.

STRATÉGIE DE GESTION EN FAVEUR DES ZONES HUMIDES (JEAN-ALEXIS NOEL)

L'élaboration et la mise en œuvre d'une Stratégie de gestion pluriannuelle des zones humides, prévue par le PAGD, se font en parallèle à la révision du SAGE et sous "tutelle" de la CLE, et pour ce faire le comité de suivi en est une émanation.

Le bilan du travail en cours précise que la Stratégie de gestion en faveur des zones humides est établie pour les 6 prochaines années et que 5 plans de gestion sont déjà en cours : un premier plan "thématique" sur les zones humides et l'urbanisme, et quatre "territoriaux" sur des zones humides prioritaires.

- Remarque DREAL : la révision du SAGE peut paraître très formelle. Effectivement certaines étapes le sont, mais elle a aussi des dénouements concrets notamment en donnant des principes pour la Stratégie de gestion en faveur des zones humides qui sont déjà appliqués.

PROPOSITIONS POUR LA FUTURE DÉMARCHE CONTRACTUELLE (LAURENCE FONBONNE)

La mise en œuvre du SAGE devrait passer par une nouvelle démarche contractuelle dont la forme reste à définir. Ainsi, une première réflexion sur les thèmes à traiter a commencé.

À la question posée de savoir si la CLE veut bien être le comité de pilotage de cette démarche, comme cela a été le cas précédemment, cela apparaît comme le choix le plus pertinent.

- Remarque AE : suite à la validation du SAGE, de nombreux chantiers apparaissent à ouvrir ou à poursuivre. Il devient donc encore plus important de passer dans une phase opérationnelle. Pour cela le fait d'avoir une vision commune à moyen et long terme, de définir ensemble les priorités et les échéanciers de mise en œuvre, est essentiel pour les financeurs et donc pour le syndicat RIVAGE. La démarche proposée est donc une très bonne chose.
- Remarque GIP : le travail réalisé par la CLE, ses membres et le syndicat RIVAGE est important et de qualité. Cependant, vu de l'extérieur il est très mal connu et les gens attendent souvent plus de résultats concrets. Il faudrait donc mettre plus en avant ce qui est fait pour obtenir une meilleure adhésion de la population.
- Réponse élus de Saint-Hippolyte (M. MONTAGNE) et Saint-Laurent-de-la-Salanque (M. GOT) : des actions concrètes et d'envergure ont déjà été réalisées et les résultats ne sont pas contestables, mais effectivement peut-être n'ont-elles pas été assez bien mises en valeur. Cependant, il a fallu faire avec les moyens qu'il y avait

et on a préféré agir que communiquer. Aujourd'hui le syndicat est mieux structuré, ces actions de communication pourront se faire plus facilement.

- Réponse AE : effectivement la communication peut aujourd'hui être plus forte. D'ailleurs c'est un des aspects à améliorer relevé par le Bilan-Perspectives du 2d Contrat.

CALENDRIER DE TRAVAIL ET QUESTIONS DIVERSES

Conclusion, félicitations et remerciements par M. le président Michel PY.

Il est précisé que tous les documents sont disponibles sur demande auprès de la chargée de mission SAGE ou en téléchargement sur le **site RIVAGE** : <http://rivage-salses-leucate.fr>. Les animateurs, le syndicat RIVAGE Salses-Leucate, restent à la disposition de tous les participants pour tous renseignements complémentaires.

Nous vous remercions de votre collaboration.

Marie MAILHEAU, Chargée de mission SAGE :
04.68.40.44.38 / fax : 04.68.40.59.12/ marie.mailheau@mairie-leucate.fr
Syndicat RIVAGE, Hôtel de Ville, rue du Dr Sidras, 11 370 LEUCATE.

Le président de la Commission Locale de l'Eau,
Monsieur Michel PY.

